

LES CHIFFRES QUI FÂCHENT !

FO
DGFIP

Les chiffres valent mieux dit-on qu'un long discours. **F.O.-DGFIP** applique cette maxime au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques (IDiV). Les chiffres parlent d'eux-mêmes et viennent trahir la position de la Direction générale pour qui « tout irait bien dans le meilleur des grades » !

LA DOCTRINE D'EMPLOI DES IDiV SORT LAMINÉE DU NRP

S'il est difficile de quantifier la souffrance au travail, les commissions administratives paritaires nationales qui se tiendront à l'automne pourraient bien compter autant de recours portant sur l'entretien professionnelle que de feuilles mortes dans le parc de Bercy.

UN ACCÈS AU GRADE D'IDiV QUI SE DÉGRADE

En 2018, la DGFIP recensait 783 candidats pour 333 lauréats qui ont intégré le vivier 2019. Depuis cette date, la situation a progressivement évolué négativement.

C'est ainsi qu'en 2022, 914 candidats se sont présentés devant les jurys de la sélection au grade d'IDiV afin de décrocher une des 268 places offertes en 2022 pour intégrer le vivier 2023.

Le **taux de sélectivité** à la sélection **chute** donc de **42,5 %** en 2018 à **29,30 %** en 2022 laissant **7 candidats sur 10 retenter leur chance** dans l'avenir.

La recette est fatale : **plus de candidats et moins de promus** dans le vivier détruisent forcément les espoirs des inspecteurs qui remplissent les conditions d'accès au grade d'IDiV.

DES EFFECTIFS QUI S'ÉTIOLENT INEXORABLEMENT SUR LE 1^{ER} NIVEAU DU GRADE D'IDiV

Le grade d'IDiV comptait **5 708 IDiV au 31/12/2014**. A cette époque, 2 105 appartenait à la hors classe et 3 603 à la classe normale (ratio 37 % / 63 %).

Au **31/12/2022**, le grade d'IDiV compte **5 138 IDiV**. 2 118 avaient atteint la hors classe et 3 020 la classe normale (ratio 41 % / 59 %).

Sur cette période, nous constatons une **quasi stabilité du nombre des IDiV hors classe** alors que celle des **IDiV de classe normale diminue inexorablement** chaque année.

Toutefois, le rythme élevé des départs à la retraite sur la population des IDiV hors classe d'ici à 2025, et la diminution drastique des abondements du vivier d'IDiV de classe normale, contribueront à diminuer à moyen terme les effectifs totaux des IDiV.

Maigre consolation, le pourcentage des effectifs entre la hors classe et la classe normale par rapport à la volumétrie totale des IDiV est, pour le moment, stable depuis 2018 (41 % / 59%).

L'administration semble vouloir profiter de la « souplesse » permise par le recentrage des IDiV sur les emplois administratifs pour maintenir un déroulement de carrière aux IDiV de classe normale.

F.O.-DGFIP exige que cette politique soit pérennisée.

Nous constatons, hélas, une récente **évolution particulièrement inquiétante**.

EMPLOIS D'IDIV : LA GRANDE SAIGNÉE COMMENCE SUR LA HORS CLASSE !

Si les effectifs sont une chose, les emplois en sont une autre.

Ces derniers représentent les « chaises » ou ETP (les emplois en équivalent temps plein) autorisés par les lois de Finances qui permettent d'asseoir les agents (ou effectifs).

Entre 2014 et 2021, les suppressions d'ETP sur le grade d'IDiV ont été en moyenne de 70 emplois par année (IDiV hors classe et classe normale, encadrement et expert).

Les années 2022 et 2023 opèrent une **accélération notable des suppressions d'emplois sur ce grade** puisque 222 ETP d'IDiV ont disparu des services de la DGFIP en 2022 et 233 seront supprimés d'ici à la fin 2023.

Pour le coup, ce sont les **emplois estampillés hors classe** qui sont plus **particulièrement visés** avec 139 et 140 ETP en moins en 2022 et 2023.

Sur ce dernier millésime, c'est donc **60 % des emplois supprimés sur le grade d'IDiV qui pèseront sur la seule hors classe** alors que cette dernière **ne représente que 40 % des effectifs totaux du grade !**

Une fois encore, **F.O.-DGFIP** rappelle que **l'absence de linéarité de la carrière d'IDiV complexifie** la vie, aussi bien professionnelle que personnelle, de cadres qui **doivent dans la très grande majorité muter** afin d'accéder à un emploi calibré « hors classe ».

Les **IDiV de classe normale** qui ont déjà le plus grand mal aujourd'hui à se maintenir sur des postes comptables et à sauvegarder une doctrine d'emploi digne de ce nom sur les postes administratifs, **risquent de peiner pour accéder demain à la hors classe.**

Toutefois, ce sujet n'est pas la dernière péripétie imposée aux IDiV.

L'accès à l'échelon spécial (ES) d'IDiV hors classe est prononcé par une inscription sur **un tableau d'avancement qui « se mérite » de plus en plus.**

DE PROCHAINS EFFETS DE BORD SUR L'ACCÈS À L'ÉCHELON SPÉCIAL (ES) D'IDIV HORS CLASSE

Le **ratio des bénéficiaires** est actuellement contingenté à hauteur de **15 % de la population des IDiV hors classe** et **permet 330 avancements** à l'ES au titre d'un millésime.

Depuis 2023, la **moitié de ces avancements sont prononcés au mérite** pour presque 1 000 ayants-vocation.

A terme, **l'administration envisage de généraliser cette notion de mérite** pour l'accès à l'ES aux dépens des promotions de fin de carrière.

Si un nouvel arrêté n'augmente pas rapidement le ratio actuel (15%), les 330 avancements possibles diminueront drastiquement dans l'avenir du fait de la diminution de la population des IDiV hors classe.

La situation sera d'autant plus tendue que le report de l'ouverture des droits à pension de deux années contraindra des ayants-vocation à **rester plus longtemps en activité** alors que ces cadres seraient partis plus tôt sans la réforme... Et **tout cela pour 8 points d'indice majoré.**

F.O.-DGFIP n'acceptera pas une mise en extinction progressive du grade d'IDiV qui se traduirait par une dégradation continue de la doctrine d'emploi et un risque de diminution drastique des promotions « à titre personnel », notamment pour les inspecteurs.

F.O.-DGFIP exige des possibilités pour les cadres d'accéder dans des conditions convenables, aussi bien à la hors classe, qu'à l'échelon spécial.

Fort de ces constats, F.O.-DGFIP exige de connaître les intentions de l'Administration concernant ce grade.

 
LA FORCE DU COLLECTIF !

C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !